



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (*art.8 – Statuts EPMNL*)

Nombre de membres présents ou représentés : 5

VOTES :

- Pour : 5

- Contre :

- Abstentions :

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 01 Octobre 2019

Décision n°19CA-029-

Objet : Marché public « Prestations de sûreté, de sécurité et d'assistance aux personnes à mobilité réduite »

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :

- VU** la délibération n° 11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la Création de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » (EPMNL)
- VU** les statuts de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine »
- VU** la décision du Conseil d'administration de l'EPMNL n°19CA-012 du 25/06/2019 relative à la nomination du Directeur Général par intérim de l'EPMNL
- VU** la décision du Conseil d'administration de l'EPMNL n°12CA-006 relative à la tarification applicable aux occupations domaniales pour les locaux administratifs et techniques situés sur le domaine aéroportuaire
- VU** la décision du Conseil d'administration de l'EPMNL n°17CA-036 du 30/11/2017 relative à la tarification des loyers applicables aux baux du bâtiment tertiaire
- VU** le code général des collectivités territoriales
- VU** la deuxième partie du code de la commande publique relative aux marchés publics
- VU** la décision du Conseil d'administration de l'EPMNL n°19CA022 du 25/06/2019 relative au marché public « Prestations de sûreté, de sécurité et d'assistance aux personnes à mobilité réduite »

ARTICLE 1 : D'approuver la suppression de l'allotissement du marché « Prestations de sûreté, de sécurité et d'assistance aux personnes à mobilité réduite » car la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

ARTICLE 2 : D'autoriser le lancement de la consultation pour le renouvellement du marché « prestations de sûreté, de sécurité et d'assistance aux personnes à mobilité réduite », selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Montant estimé : 2 000 000 € H.T/an

Durée : le marché serait conclu pour une durée ferme de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2020.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Directeur Général par intérim à signer le marché correspondant après décision de la Commission d'appel d'offres.

ARTICLE 4 : D'autoriser le Directeur Général par intérim à signer, le cas échéant, un bail civil et une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, avec le titulaire dudit marché, pour l'occupation d'un bureau administratif et de locaux de vie, selon les tarifs votés par le Conseil d'Administration (décisions n°12CA-006 et n°17CA-036), pour la durée du marché.

ARTICLE 5 : Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître de tout litige relatif à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général par intérim de l'Etablissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* » est chargé de l'exécution de la présente décision.

LE PRESIDENT
Jean ROTTNER

